



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reunion: risques naturels

Question écrite n° 32780

Texte de la question

Reponse. - La prevention des risques majeurs repose sur un dispositif d'ensemble qui fait notamment reference a divers plans. Le Gouvernement est d'ailleurs en train de preparer d'autres textes concernant, par exemple, la prevention des risques sismiques. La conception generale de ces divers plans fait appel a la necessaire collaboration d'un grand nombre de partenaires, qu'ils soient publics, prives ou associatifs. Toutefois, la creation suggeree par l'honorable parlementaire n'apparait pas actuellement envisageable, notamment en l'etat des moyens tant du service departemental d'incendie et de secours que de la Croix Rouge qui ne dispose pas presentement d'equipes de secours a la Reunion. Quoi qu'il en soit, l'aide de la France ne fait jamais defaut aux pays voisins et, en tout etat de cause, son intervention est chaque fois definie en fonction de l'evenement. Le maintien d'une certaine adaptabilite des dispositifs d'action constitue donc un garant necessaire de leur efficacite.

Texte de la réponse

Reponse. - La prevention des risques majeurs repose sur un dispositif d'ensemble qui fait notamment reference a divers plans. Le Gouvernement est d'ailleurs en train de preparer d'autres textes concernant, par exemple, la prevention des risques sismiques. La conception generale de ces divers plans fait appel a la necessaire collaboration d'un grand nombre de partenaires, qu'ils soient publics, prives ou associatifs. Toutefois, la creation suggeree par l'honorable parlementaire n'apparait pas actuellement envisageable, notamment en l'etat des moyens tant du service departemental d'incendie et de secours que de la Croix Rouge qui ne dispose pas presentement d'equipes de secours a la Reunion. Quoi qu'il en soit, l'aide de la France ne fait jamais defaut aux pays voisins et, en tout etat de cause, son intervention est chaque fois definie en fonction de l'evenement. Le maintien d'une certaine adaptabilite des dispositifs d'action constitue donc un garant necessaire de leur efficacite.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32780

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1987, page 6275

Réponse publiée le : 4 avril 1988, page 1443